



COMPTE RENDU **de la Session du Conseil général** **Vendredi 13 mars 2009**

Vendredi 13 mars, les Conseillers généraux se sont réunis en session plénière sous la présidence d'Alain Lambert. L'emploi et le soutien à l'activité économique ornaise ont été placés au cœur des débats et des dossiers votés à l'occasion de cette première grande réunion de l'année. Morceaux choisis...

► Face à la crise, le Conseil général vote 10 millions d'euros d'investissements supplémentaires (cf rapport n° 101)

Dans le cadre du plan de relance à l'économie, le Conseil général agit en plein accord avec les mesures prises par l'Etat. Trois priorités guident son action :

1- Accroître l'investissement public : le Conseil général vote 10 M€ supplémentaires.

Le Conseil général augmente aujourd'hui ses investissements de **10 millions** d'euros : 9 M€ pour les travaux sur le réseau routier et 1 M€ pour les bâtiments des collèges. Ce montant s'ajoute aux 66 M€ déjà votés en novembre dernier.

□ 24 opérations routières nouvelles sont prévues au plan de relance:

- La réalisation des tranches conditionnelles n°1 et 2 de la modernisation de la route départementale N°21 entre Dompierre et Domfront pour un montant de travaux de 3,3 M€ (dont 2,6 M€ en 2009) portant le montant total de cette opération à 6 M€ ;
- Le renforcement de la RD 955 sur la commune de Suré pour un montant de 260 000 € ;
- Le renforcement de la RD 8 sur la commune de Bazoches sur Hoëne pour un montant de 255 000 € ;
- Le renforcement de la RD 26 sur la commune de La Cochère pour un montant de 225 000 € ;
- Le renforcement de la RD 932 sur la commune de Sainte Gauburge sainte Colombe pour un montant de 350 000 €
- Le renforcement de la RD 238 sur les communes de Sées et Macé pour un montant de 520 000 € ;
- Le renforcement de la RD 438 sur la commune de Valframbert pour un montant de 325 000 € ;

- Le renforcement de la RD 21 sur la commune de Briouze pour un montant de 220 000 € ;
- Le renforcement de la RD 53 sur la commune de La Sauvagère pour un montant de 230 000 € ;
- Le renforcement de la RD 916 sur la commune de La Ferté-Macé pour un montant de 240 000 € ;
- Le renforcement de la RD 976 sur la commune de Perrou pour un montant de 240 000 € ;
- Le renforcement de la RD 923 sur la commune de Céton pour un montant de 210 000 € ;
- Le renforcement de la RD 938 sur la commune de Réveillon pour un montant de 270 000 € ;
- Le renforcement de la RD 19 sur la commune du Grais pour un montant de 230 000 € ;
- Le renforcement de la RD 259 sur la commune de Flers pour un montant de 220 000 € ;
- Le renforcement de la RD 239 sur la commune de Giel-Courteilles pour un montant de 350 000 € ;
- Le renforcement de la RD 216 sur la commune de Durcet pour un montant de 210 000 € ;
- La réfection complète de la chaussée de la RD 898 dans la traverse de la commune de Tinchebray pour un montant de 200 000 € ;
- La construction d'un giratoire au carrefour d'accès à la zone industrielle de la commune de St Pierre du Regard sur la RD 962 pour un montant de 300 000 € ;
- La construction d'un giratoire au carrefour de la RD 10 et de la déviation de Rémalard pour un montant de 260 000 € ;
- Le renforcement de la RD 2 et la construction d'un giratoire au carrefour des RD 1 et 2 sur la commune de Lonrai pour un montant de 380 000 € ;
- La construction d'un giratoire au carrefour de la RD 418 et de l'échangeur de la déviation Sud de l'Aigle pour un montant de 300 000 € ;
- L'élargissement et le renforcement de la RD7 sur la commune de St Germain de la Coudre pour un montant de 350 000 € ;
- La réfection de la chaussée de la RD 955 dans la traverse de la commune d'Alençon pour un montant de 230 000 €.

□ Au niveau des collèges, le crédit supplémentaire d'1 M€ permettra d'engager dès cette année le financement d'études et des premiers travaux dans les collèges de : Sévigné à Flers, René Cassin à Athis-de-l'Orne, A. Collet à Moulins-la-Marche, J. Racine à Alençon et d'assurer la mise en accessibilité du collège A. Hée Fergant à Vimoutiers. Ces investissements se rajoutent aux 1,3 M€ déjà votés pour des travaux dans 5 autres collèges.

Ces investissements supplémentaires immédiats sont permis :

- par la mesure gouvernementale d'anticipation du versement du Fonds de Compensation de la TVA (+ 6 M€ de recettes pour le Conseil général en 2009) ;

- par la majoration spéciale de la taxe professionnelle (TP) qui sera portée de 6,96 % à 7,38 % et ne s'appliquera que pour la seule année 2009 puisque cet impôt sera supprimé en 2010 ;

- par les recettes supplémentaires attendues suite à la notification des bases fiscales annoncées récemment par les services de l'Etat.

De nouveaux investissements seront programmés à la session de juin lorsque seront connus les résultats définitifs du compte administratif 2008.

2 - Accélérer la mise en chantier des travaux.

Le Conseil général adopte un assouplissement drastique des seuils financiers applicables aux marchés publics, rendu possible par la réforme gouvernementale récente. Le seuil de travaux nécessitant un appel d'offre formalisé pour travaux est désormais porté de 0, 206 M€ à 5,15 M€ HT. Les autres seuils de publicité sont aussi rehaussés simplifiant les exigences applicables à la commande publique et accélérant ainsi les mises en chantier.

3 - Accélérer les délais de paiement.

Dans ce champ, le Conseil général a déjà consenti des efforts significatifs en assurant un délai moyen de paiement de ses fournisseurs, des aides à la personne, des subventions aux associations... de 17,5 jours alors que le plafond légal est de 40 jours. Ces efforts seront poursuivis et amplifiés par la recherche d'optimisation de l'ensemble de la chaîne comptable avec les services du Trésor Public.

► Performance et transparence (cf rapport n°105)

Clair, convivial, le rapport d'activité du Conseil général est le fruit d'un travail de synthèse de l'ensemble des services du Département. La transparence, l'efficacité, la performance ont guidé l'élaboration de ce document précieux dont la présentation, en 2008, s'inspire déjà en grande partie des missions et des programmes définis au regard de l'adaptation de la LOLF (loi organique relative aux lois de finances) à la gestion départementale. L'ensemble des actions réalisées par les services du Département du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008 y sont ainsi dénombrées.

► Favoriser l'accès et le maintien dans l'emploi (cf rapports n° 301 et n°302)

Trop de personnes sont encore actuellement en situation d'exclusion : dans l'Orne, plus de 5 600 personnes, dont près de 40 % a moins de 35 ans, doivent compter sur le RMI (Revenu Minimum d'Insertion) pour pouvoir vivre, se loger, se soigner ou travailler. Le Conseil général est devenu le principal pilote et gestionnaire des actions de solidarité en France (RMI, CI-RMA et contrat d'avenir...). Proche du terrain, le Département conduit une politique d'insertion cohérente et efficace dans le souci d'apporter une réponse adaptée aux besoins quotidiens des plus démunis. Le rapport 301 lié au Revenu de solidarité active (RSA) et le rapport 302 présentant le Programme départemental d'insertion sont deux axes forts de cette action départementale.

- le RSA s'appliquera à partir du 1^{er} juin prochain. Ce dispositif fusionne l'actuel RMI et l'allocation parent isolé (API). Il concernera aussi les travailleurs dits « pauvres » qui ont des revenus inférieurs au SMIC souvent en raison de temps partiels. Son objectif principal est d'inciter les bénéficiaires à la reprise d'emploi, en permettant à chacun de gagner plus en travaillant plus sans subir les effets néfastes de dépassement de certains seuils sociaux. Dans l'Orne, le RSA pourrait concerner 17 000 foyers, contre 4 000 bénéficiaires de RMI aujourd'hui. La mise en œuvre du RSA nécessite pour le Département de conclure plusieurs conventions avec les organismes partenaires. C'est l'objet du rapport voté ce vendredi 13 mars, qui donne délégation à la Commission permanente pour permettre l'élaboration de ces conventions notamment avec le Pôle Emploi et la Caisse d'Allocations Familiales.

- Le Programme départemental d'insertion (PDI) définit les modalités des aides aux différents dispositifs d'insertion accessibles aux bénéficiaires du RMI pour l'année en cours. C'est un budget de près de 2,8 M € qui vient d'être voté pour sa mise en œuvre dont les $\frac{3}{4}$ sont réservés aux dispositifs favorisant l'accès ou le maintien dans l'emploi. En 2008, 43% des personnes suivies dans le cadre de l'insertion par l'activité économique ont trouvé un emploi ou une formation. Les personnes bénéficiant d'une aide à la mobilité ont réussi leur code pour 83% d'entre elles et la conduite au permis de conduire pour 60% d'entre elles. L'évaluation de toutes ces actions sera désormais renforcée systématiquement. Par ailleurs, on a constaté en 2008 une baisse du nombre d'allocataires du RMI de 11% (3 971 en décembre 2008) et une baisse également du montant des allocations payées qui s'élève à 22 186 703 € pour l'année 2008 (-1%). Ces évolutions positives devraient malheureusement être infirmées en 2009 par la crise économique actuelle.

► Soutenir la filière avicole et la création d'emplois (cf rapport n° 401)

La filière avicole regroupe 115 producteurs qui exploitent 130.000 m² de poulaillers. Ceux-ci réalisent une production de 24 M€, soit 4% du chiffre d'affaires de la ferme Orne. La présence de l'outil industriel de la Société Normande de Volaille à la Chapelle d'Andaine (près de 1.000 salariés) témoigne de l'activité et des retombées économiques et sociales de la filière.

Depuis plusieurs années, les départs en retraite et la non reprise des bâtiments ont fragilisé la filière ainsi que les outils de transformations pourtant bien positionnés stratégiquement à proximité du bassin de consommation parisien. La surface de bâtiments exploités diminue de 10.000 m² par an. Une diminution importante et inquiétante quand on sait que 1000 m² d'atelier génèrent environ 4 emplois.

A l'initiative de AVI Normandie et de la Chambre d'agriculture de l'Orne, l'ensemble des partenaires (fabricants d'aliments, abattoirs, banques, assureur, Département, Région, Europe via le FEADER) ont décidé de se mobiliser afin de relancer la production via la mise en œuvre d'un plan avicole, d'une durée de cinq ans (2009-2013).

Les objectifs de ce plan sont de favoriser :

- la transmission et la modernisation des ateliers existants.
- l'installation et les investissements dans les bâtiments neufs.

Les surfaces récupérées chaque année grâce à ce plan devraient atteindre 11 400 m² et générer 40 emplois par an.

L'initiative ornaise a suscité un grand intérêt au niveau régional et national.

En effet :

- La DRAF, gestionnaire des crédits européens a estimé que cette démarche devait être soutenue et a contribué à ce que les projets relatifs à la construction de bâtiments neufs, ou d'extension de bâtiments existants puissent être financés par l'Europe (FEADER) dans le cadre du Plan de modernisation des bâtiments d'élevage (PMBE).

La participation européenne viendra ainsi diminuer la participation du Conseil général sur chaque dossier, permettant ainsi de financer un nombre plus important de dossiers.

- Le Conseil régional lui aussi estime que la démarche est intéressante. Il apportera son financement sur les constructions relatives aux bâtiments de production sous signe de l'identification de la qualité et de l'origine (SIQO).
- Par ailleurs, depuis que le dispositif a été présenté, certains Départements (Mayenne, Drôme) qui souhaitent également soutenir la filière avicole ont pris contact avec nos services pour avoir communication de la nature du dispositif mis en œuvre et son montage administratif qui respecte les règles des financements communautaires.

► Agir pour l'emploi

Le Département poursuit ses efforts pour favoriser le développement des entreprises existantes mais également pour soutenir l'implantation de nouvelles initiatives créatrices d'emplois.

Voici plusieurs aides importantes attribuées par le Conseil général :

⇒ en 2008, le fonds départemental de développement économique (FDDE) avec près de 3 M€ de subventions accordées a permis le maintien et la création de plus de 370 emplois dans l'Orne.

⇒ plus spécifiquement, citons :

- IMV à L'Aigle qui avec une aide de 350 000 € du Conseil général et celle des autres partenaires publics maintiendrait près de 200 emplois avec un montant d'investissements à réaliser de 15 M€ dont 8,5M€ pour l'immobilier.

- SNV à La Chapelle d'Andaine recevra une aide départementale de 200 000 € pour la création d'une soixantaine d'emplois en trois ans en sus des 1057 emplois maintenus. Le montant d'investissement prévu est de 7,76M€ dont 2,74M€ pour l'immobilier.

- THYSSEN-KRUPP au Theil-sur-Huisne dont le montant d'aide n'est pas encore arrêté et qui créera près de 250 emplois supplémentaires dans l'Orne. Le montant du projet est de 10M€ dont 2,3M€ d'immobilier.

- ROVAL à Flers qui envisage d'investir plus de 5 millions d'euros dans les trois ans à venir et d'embaucher environ 50 salariés.

En 2009, le budget d'investissement en faveur de l'économie et du développement territorial représente près de 8% du budget global d'investissement du Département.

► Développer l'offre de services en milieu rural (cf rapport n° 501)

Autre exemple significatif, le Conseil général de l'Orne a décidé d'accompagner une 2^{ème} génération d'Opérations collectives de modernisation de l'artisanat (OCMA) pour les cinq années qui viennent, de 2009 à 2013. Il vient de voter 320 000 € en faveur de ce dispositif. Cette somme est investie sur l'ensemble du territoire ornaï à parité avec les autres collectivités territoriales en privilégiant les aspects sociaux et environnementaux de ces opérations. Les OCMA se traduisent par des subventions versées directement aux commerçants et artisans pour financer des dépenses d'investissement.

Cette démarche s'inscrit dans un soutien à l'artisanat et au commerce des centres-bourgs du Département pour le mieux-être des habitants ornaï. Le maintien et le développement de l'offre de services en milieu rural participent directement du renforcement de l'emploi dans les cantons, mais aussi tout simplement du maintien du tissu local et des liens sociaux.

► Stimuler l'envie d'entreprendre (cf rapport n°502)

Afin de promouvoir et de récompenser l'esprit d'entreprise, le Conseil général en partenariat avec Orne développement lance la 4^{ème} édition du concours de la création et de la reprise d'entreprises. Les candidats ont jusqu'au 10 avril pour déposer leur dossier. Le Département vient d'accorder une enveloppe de 34 000 € pour les différents prix. Informations : www.orne.fr

► Aider les lieux de résidences culturelles (cf rapport n°601)

Pour contribuer à son développement, l'Orne doit certes attirer des entreprises, mais aussi proposer à sa population d'accéder à une offre culturelle variée et de qualité.

Le Conseil général mène depuis 2006 une politique volontariste visant à aider les milieux associatifs favorisant la création, les pratiques professionnelles ou amateurs par le biais de résidences.

Il vient d'accorder un total de plus de 45 000 € à :

- la Compagnie du Théâtre de la Broderie de Sainte-Honorine-la Chardonne,
- l'association les Arts Improvisés de Saint-Aubin-de-Bonneval (jazz, musiques du monde, musiques improvisées)
- l'association Le Tapis Vert à La Lacelle (musiques de chambre, musiques du monde, cirque, danse et théâtre),
- l'association des 2 Angles qui gère un lieu d'exposition, de création et de résidence d'arts plastiques et qui vient d'entrer dans ce dispositif d'aide.

► Déployer une offre culturelle de qualité sur l'ensemble du territoire (cf rapport 602)

Le Conseil général renouvelle ses engagements financiers auprès de structures dont il suit, depuis très longtemps l'évolution. 92 000 € ont été attribués en 2008 aux différentes associations. En 2009, le montant des sollicitations s'élève à 135.250€ avec l'objectif d'affirmer une offre culturelle de très grande qualité sur l'ensemble du territoire. Parmi les associations bénéficiaires:

L'ODIA de Normandie : depuis plusieurs années, les deux Régions, les deux DRAC et les cinq Départements normands aident cet office de diffusion artistique pour son travail de promotion de la création artistique en Normandie. Grâce à cet office, les compagnies théâtrales de Haute et Basse-Normandie peuvent se diffuser entre les deux régions mais aussi nationalement. L'ODIA accompagne les collectivités qui accueillent des compagnies régionales mais toujours dans un souci qualitatif du travail de ces compagnies. Le Conseil général participe à hauteur de 25.000€

L'ensemble de Caëlis (Flers) et les Musiciens du Paradis : ces deux ensembles musicaux principalement tournés vers le chant, sont professionnels et sont représentatifs de la qualité du travail professionnel de musiciens locaux qui interviennent également ailleurs (Alain BUET avec les Arts Florissants). Le Conseil général en choisissant d'aider ces ensembles valorise le chant professionnel, la

création artistique et la diffusion de cette création. La participation du Conseil général est de 6.000€ pour chacun des ensembles.

Le Réseau génériques : ce réseau de salle de cinéma rattaché à la Ligue de l'Enseignement assure l'implantation des projections en milieu rural, aussi bien sur les salles fixes (Sées et La Ferté-Macé) que sur le circuit itinérant (Tinchebray, Domfront, Le Mêle-sur-Sarthe, Lonlay-l'Abbaye). La fréquentation des séances est importante et la population est très demandeuse de la mise en place de ces circuits. Le Conseil général participe à hauteur de 22.000€.

► Ouvrir le public à la lecture (cf rapport n°603)

Développer la lecture publique sur l'ensemble du territoire, façonner un réseau de bibliothèques, dense et cohérent en milieu rural, assurer une diffusion très large du mot, du verbe, sous toutes ses formes : le Conseil général de l'Orne s'y engage toujours plus avant. Une politique relative aux manifestations littéraires a été mise en place par le Conseil général.

Au titre de cette politique 2.300€ ont été attribués à la ville de L'Aigle pour l'organisation de la 17^{ème} édition de la Fête du livre (4-6 juin 2009), 1.104€ ont été accordés au Syndicat d'initiative du Pays d'Essay pour la 2^{ème} édition du salon du livre jeunesse (2-5 avril 2009), 2.000€ ont été octroyés à la ville de Mortagne-au-Perche pour l'organisation du printemps littéraire de la bande dessinée de Mortagne-au-Perche (7-8 mars 2009).

► Valoriser le spectacle vivant pour des territoires dynamiques (cf rapport n°609)

Les compagnies artistiques ont besoin de créer pour exister, favoriser l'échange, se faire connaître du public, des professionnels et surtout vivre. Mais pour que ces créations fonctionnent, il faut qu'elles soient diffusées. Près de 100 000 € sont attribués par le Département au fonctionnement et à la création des compagnies ornaïses.

Aide à la création :

Compagnie Bleu 202 (Alençon) : 15.000€

Compagnie « Les enfants perdus » (le Mêle-sur-Sarthe) : 8.000€

Théâtre Bascule (Préaux-du-Perche) : 10.000€

Compagnie de danse Solange Albert (St Lambert-sur Dives) : 15.000€

Aide au fonctionnement :

Compagnie Bleu 202 : 20.000 €

Compagnie « les enfants perdus » : 15.000€

Théâtre Bascule : 10.000€

Compagnie de danse Solange Albert-atelier SL de St Lambert-sur-Dives : 3.000€

Contact Presse :

France-Laure SULON

Directrice de la Communication – Conseil général de l'Orne

Tél. : 02.33.81.60.00 Poste 1220 – Sulon.France-laure@cg61.fr